



Lycées français à l'étranger

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 16 février 2004

La loi Evin s'applique-t-elle dans les lycées français de l'étranger. J'enseigne au lycée français de Tunis et j'aimerais beaucoup ne plus être enfumé dans la salle des profs. Merci

Réponse :

Non, le lycée français de Tunis ne jouit pas de l'extraterritorialité qui aurait pu rendre la loi applicable dans cet établissement.